

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle polyvalente à Plourivo le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOULANGER Servane ; BOUTIER Yvon (suppléant) ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BRIS Chantal (suppléante) ; LE CALVEZ Michel ; LE DU PASCAL (suppléant) ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CONNAN Josette à LE GAOUYAT Samuel ; GAREL Pierre-Marie à CONNAN Guy ; KERHERVÉ Guy à GOUDALLIER Benoît ; LE BLEVENNEC Gilbert à GUILLOU Claudine ; LE COTTON Anne à ECHEVEST Yannick ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUEROU Annie à LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie à LE MARREC François ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; PIRIOU Claude à GUILLOU Rémy ; PONTIS Florence à SALLIOU Pierre ; PRIGENT Jean-Yvon à LE FOLL Marie-Françoise ; TALOC Bruno à BURLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; DUPONT Frédéric ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LEYOUR Pascal ; PAGNY Gilles ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	55
Procurations	14
Votants	69
Absents	19

Le Conseil d'agglomération du 12 décembre 2023 a voté les tarifs 2024 pour le service d'eau potable.

Depuis le démarrage du marché de prestations de services d'eau potable, il est apparu nécessaire d'ajouter des nouveaux tarifs dans la grille destinée aux usagers. De plus, dans le cadre de ventes de bois aux professionnels de la filière bois par l'Office Nationale des Forêts, un prix plancher est à fixer pour la vente de lots de peupliers provenant du massif forestier de Louargat.

Vu la délibération DEL2023-12-267 adoptant les tarifs des prestations de services en eau potable pour 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission eau réunie le 18 avril 2024 ;

Vu la grille de tarifs suivante, applicable au 1^{er} janvier 2024 en € HT, pour l'eau potable :

1. Prestations des services

Prestation des services	Unité	En € HT
CREATION DE BRANCHEMENT EN TUYAU PEHD BANDE BLEUE SERIE 16 BARS, LONGUEUR MAXIMALE DE 3 ML, y compris : <ul style="list-style-type: none">- l'ensemble des démarches administratives nécessaires à la réalisation du branchement,- les frais d'étude,- la consultation du guichet unique, la réalisation des déclarations de projets de travaux, d'intention de démarrer les travaux, des investigations complémentaires nécessaires,- Envoi et repli du matériel- les frais de signalisation du chantier,- les fouilles jusqu'à 1.3 ml- le forage éventuel- le percement de la conduite principale- la fourniture et la pose de collier de prise en charge ou d'un kit de branchement électrosoudable (en fonte sur canalisation fonte ou PVC, en PEHD sur canalisation PEHD), robinet 1/4 de tour, tabernacle en béton, tube allonge de type PVC pression Ø80, bouche à clé en fonte carrée, ronde ou hexagonale pour chaussée type MTC des Ets EJ ou fourniture équivalente – 6 kg- la fourniture et la pose de la canalisation de branchement en polyéthylène PN 16 bande bleue PE 100 – SDR11 – PN 16 bars – Titulaire ACS & NF 114 code UP & NF EN 12201-2- tous raccordements avec des raccords électrosoudables- la fourniture et la pose d'un citerneau en limite de propriété pour espace public d'une hauteur minimale de 550 mm – Tampon fonte B125 (zone non circulé) ou C250 (zone circulé) conforme NF EN 124 – Rail équipé démontable d'un robinet Avant compteur inviolable, d'un clapet EA, d'une douille coulissante - Tête ajustable et orientable toute direction pour réglage de finition type Modulaire des Ets Paragel ou fourniture équivalente- le grillage avertisseur détectable		

<ul style="list-style-type: none"> - le remblaiement conformément à la permission de voirie - la réfection à l'identique de la chaussée, des accotements et des fossés - la remise des plans conformes à l'exécution géoréférencés classe A, y compris géolocalisation du citerneau ou de la borne de façade. <p>La longueur du branchement est comptée de l'axe de la voirie publique à l'origine du compteur.</p>		
<p style="text-align: right;">prix forfaitaire pour un branchement de 18/25 mm</p>	Unité	1 485,00 €
<p style="text-align: right;">prix forfaitaire pour un branchement de 26/32 mm</p>	Unité	1 650,00 €
<p style="text-align: right;">prix forfaitaire pour un branchement de 42/50 mm</p>	Unité	2 970,00 €
<p>Plus-value si installation d'une borne de façade en lieu et place du citerneau</p>	Unité	275,00 €
<p>Plus-value au forfait de branchement pour sur profondeur supérieure à 1.30 ml par décimètre supplémentaire</p>	Dm	79,20 €
<p>Moins-value aux forfaits branchements pour branchement AEP/AC en tranchée commune</p>	Unité	165,00 €
<p>RACCORDEMENT DE LOTISSEMENT, ZONE D'ACTIVITE, OU DE RESEAU COLLECTIF NECESSITANT LA MISE EN ŒUVRE D'UN TE ET D'UNE VANNE DE SECTIONNEMENT SUR LA CANALISATION PRINCIPALE, LONGUEUR DE 7 ML A COMPTER DE L'AXE DE LA VOIRIE, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des démarches administratives nécessaires à la réalisation du branchement ainsi que la gestion de clientèle pour un nouvel abonné, - les frais d'étude - la consultation du guichet unique, la réalisation des déclarations de projets de travaux, d'intention de démarrer les travaux, des investigations complémentaires nécessaires, - les frais de signalisation du chantier, - les fouilles jusqu'à 0,90 m de couverture - le grillage avertisseur détectable - le remblaiement conformément à la permission de voirie - la réfection à l'identique de la chaussée, des accotements et des fossés - La fourniture et mise en place d'un té, de manchon et d'une vanne en fonte sur canalisation Fonte ou PVC, ou té, manchons et vanne à embout PEHD sur canalisation PEHD, - la fourniture et pose de la conduite de même nature et même diamètre que la conduite sur laquelle s'effectue le raccordement - la remise des plans conformes à l'exécution géoréférencés classe A. <p>La longueur est comptée de l'axe de la voirie publique au raccordement sur conduite en attente.</p>	Unité	En € HT
<p style="text-align: right;">Raccordement sur diamètre jusqu'à 53 mm</p>	Unité	2 843,50 €
<p style="text-align: right;">Raccordement sur diamètre de 60 à 110 mm</p>	Unité	3 448,50 €
<p style="text-align: right;">Raccordement sur diamètre de 111 à 160 mm</p>	Unité	3 932,50 €
<p style="text-align: right;">Remise à la cote d'un regard fonte sur voirie (avec</p>	Unité	1 210,00 €

fourniture d'un regard neuf) dans le cadre de travaux de mise en œuvre d'un nouveau tapis de voirie		
Emploi d'un tracto-pelle ou mini-pelle	Heure	88,00 €
Fourniture d'un regard classique (pour cpt de 15 et 20) sans platine	Unité	89,54 €
Fourniture d'un regard faible encombrement (type Isocourt) (pour cpt de 15 et 20)	Unité	151,25 €
Fourniture d'un grand regard (L100XI65XH60) (pour cpt de 40) y compris platine équipé de RAC et clapet.	Unité	665,50 €
Démolition de chaussée + réfection provisoire en enrobé à froid + réfection définitive en enrobé à chaud + joint émulsion	MI	123,42 €
Autres prestations		Sur devis
Autres accessoires		Sur devis

2. Vente de bois

Vente de bois en bloc et sur pied de gré à gré par soumission (vers les professionnels)	Unité	Prix plancher - En € HT
Vente de bois en bloc et sur pied de de gré à gré par soumission (vers les professionnels)	Stère	40,00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve la grille tarifaire modifiée concernant le service eau potable telle que présentée ci-dessus et applicable à partir du 01^{er} janvier 2024 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Hervé CHEVALIER

Handwritten signature of Hervé Chevalier in blue ink.